

ARRÊTÉ NO 27-2018-06

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE ZONAGE No 27-2018
DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 117 de la *Loi sur l'urbanisme*, le Conseil de la Ville de Saint-Quentin dument réuni adopte ce qui suit :

L'Arrêté numéro 27-2018, arrêté de zonage de la Ville de Saint-Quentin est modifié de la façon suivante :

1. Sous l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*, il est résolu que le conseil municipal change la vocation d'un terrain situé sur la rue Martel (NID #50011113) de Zone résidentielle – R1 à Zone résidentielle multifamiliale – R3.
2. Ajouter l'annexe E modifiant la carte de zonage de la Ville de Saint-Quentin.

PREMIÈRE LECTURE (en entier):	Le 18 avril 2023
DEUXIÈME LECTURE (par son titre) :	Le 18 avril 2023
TROISIÈME LECTURE (par son titre)	
ET ADOPTION :	Le 13 juin 2023

(En vertu de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance locale*).

Nicole Somers
Maire

Suzanne Coulombe
Directrice Générale/Greffière